



## BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 27 11 2025

### Procès-verbal

Approuvé le 22/01/2026

Délibération N°2026.01.22/001

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 Novembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 20 Novembre 2025, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au siège social à Saint Pons de Thomières

**Étaient présents** : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean-Pierre BARTHES, Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Sylvie MIQUEL ; Thérèse SALAVIN ; Catherine SONZOGNI

**Ayant donné pouvoir** :

**Étaient absents** :

**A été élu secrétaire de séance** : Catherine SONZOGNI

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 Octobre 2025

Aucune demande de modification n'étant prononcée, le Président propose de procéder à son adoption.

Le procès-verbal de séance du 14 Octobre 2025 est adopté à l'UNANIMITÉ

## SPORT

### 2. Piscine = modification de la convention de mise à disposition des bassins au profit du MNS

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour prendre toutes les décisions concernant les bâtiments de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

Par délibération n° 2023.22.06/077 du 22 Juin 2023, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a autorisé la mise à disposition des bassins de la piscine intercommunale au profit du MNS en dehors des horaires d'ouverture au public pour la dispense des leçons de natation / aquagym.

Un forfait de 450,00€ pour la mise à disposition des bassins le temps de la saison estivale a été voté.

Pour la saison 2026, le MNS souhaite renouveler son engagement auprès de la collectivité. Il sollicite toutefois une baisse du forfait de mise à disposition des bassins.

Le MNS donnant entièrement satisfaction et au vu des difficultés de recrutement, il est proposé de diminuer de moitié le forfait de mise à disposition des bassins.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (11 POUR)

- **Valide** la réduction du forfait journalier pour la mise à disposition des bassins de la piscine intercommunale pour dispenser des leçons de natation / aquagym ;
- **Fixe** le nouveau forfait saisonnier à 250€

## TOURISME – ACTIVITES DE PLEINE NATURE

### 3. Régie Office de Tourisme = Tarifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2026

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour fixer les tarifs de droits prévus au profil de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

Il est proposé de modifier certains tarifs à savoir :

| Fournisseur/Catégorie | Produit  | Prix     |
|-----------------------|--|----------|
| Visite guidée groupe  | La Livinière Oenotour - 40 à 50 personnes      | 360,00 € |
| Visite guidée groupe  | Visite Guidée Village 1h - 40 à 50 personnes   | 320,00 € |
| Visite guidée groupe  | Visite Guidée Village 1h30 - 40 à 50 personnes | 360,00 € |
| La Bonne Energie      | Cidre 75cl                                     | 7,00 €   |
|                       | Mug vintage                                    | 9,00 €   |

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (11 POUR)

- **Modifie** les tarifs de la régie Office de Tourisme tel qu'annexés à compter du 1er Janvier 2026 ;

### 4. Plan de financement de l'opération de Valorisation de l'offre Sport nature

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau solliciter toutes subventions pour les projets et actions de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

Au vue de la politique volontariste communautaire en matière de valorisation des sports de nature comme vecteur de développement économique, touristique et social et de la nécessité de valoriser les investissements de l'offre de sport de nature créés et gérés par la Communauté de commune depuis 2018, Il est proposé de valider le plan de financement prévisionnel dans le cadre de la valorisation de l'offre sports de nature de son territoire

Avis favorable du Comité Technique le 16/09/2025 du GAL Pays Haut-Languedoc et Vignobles,

Le plan de financement (HT) est le suivant

| Dépenses   | Montants HT | T. V. A  | Montants T.T.C | Recettes | %     | Montant en euros |
|--|-------------|----------|----------------|----------|-------|------------------|
| Casiers électrifiés + consignes Maison des Montagnes du Caroux | 18 608,00   | 3 721,60 | 22 329,60      | LEADER   | 64,00 | 48 976,00        |
| Raccordement électrique casiers                                | 1 250,00    | 250,00   | 1 500,00       | ADEME    | 5,26  | 4 025,45         |
| Panneaux Offre APN et sécurité                                 | 26 000,00   | 5 200,00 | 31 200,00      | CdC MC   | 30,74 | 23 523,55        |
| Infographie signalétique                                       | 3 000,00    | 600,00   | 3 600,00       |          |       |                  |

|   |             |             |                    |              |                    |
|---|-------------|-------------|--------------------|--------------|--------------------|
| Création GR Pays versant Sud (maitrise d'œuvre) | 23 500,00   | -           | 23 500,00          | F.C.T.V.A.   | 10 437,87          |
| Travaux (accès sites escalade et création GRP)  | 4 167,00    | 833,40      | 5 000,40           | Reliquat CCM | 167,13             |
|   | 76 525,00 € | 10 605,00 € | <b>87 130,00 €</b> |              | <b>87 130,00 €</b> |

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (11 POUR)**

- **Valide** le plan de financement de l'opération « Valorisation de l'offre Sport Nature » tel que présenté ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter 48 976,00€ au titre du fonds FEADER LEADER ;
- **Autorise** le Président, si nécessaire, à modifier le plan de financement dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de FEADER LEADER ;

## FINANCES

### 5. Demande de subvention FAIC 2026

Point ajourné

## PETITE ENFANCE

### 6. Convention de partenariat – accueil du LAEP à la Médiathèque de Saint-Pons

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour valider les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services et sans engagement financier de la collectivité.

Il est proposé aux familles accueillies au sein du LAEP, des temps de découverte du livre dans les locaux de la médiathèque de Saint-Pons de Thomières pour les sensibiliser aux avantages de la lecture dans le développement du langage. Il s'agit également d'initier les familles qui ne fréquentent pas la médiathèque à s'approprier un espace culturel sans distinction sociale, culturelle et religieuse.

La convention de partenariat définit les modalités d'accueil du LAEP au sein de la médiathèque et les engagements de chacun.

Durée de la convention = 1 an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2030

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (11 POUR)**

- **Valide** la convention de partenariat relative à l'accueil du LAEP « Bulle parentale » au sein de la médiathèque de Saint-Pons de Thomières telle que présentée ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention

### 7. Convention de partenariat – Accueil de la crèche à la Médiathèque de Saint-Pons

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour valider les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services et sans engagement financier de la collectivité.

Il est proposé aux enfants du multi accueil « Les Lutins » des temps de découverte du livre dans les locaux de la médiathèque de Saint-Pons de Thomières afin de participer à des rencontres avec les résidents de l'EPHAD autour du livre, de faire découvrir les locaux de la

médiathèque aux enfants du multi-accueil (espérant les faire revenir avec les familles) et de permettre l'emprunt des livres.

La convention de partenariat définit les modalités d'accueil de la crèche « Les Lutins » au sein de la médiathèque et les engagements de chacun.

Durée de la convention = 1 an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2030

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (11 POUR)**

- **Valide** la convention de partenariat relative à l'accueil des enfants de la crèche Les Lutins au sein de la médiathèque de Saint-Pons de Thomières telle que présentée ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention

## ENVIRONNEMENT

### 8. Vente de camions de collecte inutilisés

- Délégation du Conseil Communautaire au Bureau pour la vente des camions de collecte inutilisés (délibération n° 2025.10.23/147)

Il est proposé de procéder à la vente aux enchères des camions de collecte inutilisés immatriculés AN 273 NB, 968 BAQ 34 et 2791 ZD 34.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (11 POUR)**

- **Autorise** la vente au prix de la meilleure enchère des véhicules immatriculés AN 273 NB, 968 BAQ 34 et 2791 ZD 34 ;
- **Précise** que lesdits véhicules seront vendus en l'état, avec un prix minimal de :
  - 500€ pour les camions immatriculés 968 BAQ 34 et 2791 ZD 34
  - 1 000€ pour le camion immatriculé AN 273 NB
- **Ajoute** que la mise à prix sera de :
  - 500€ pour les camions immatriculés 968 BAQ 34 et 2791 ZD 34
  - 1 000€ pour le camion immatriculé AN 273 NB
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les actes de cessions correspondant

## PREPARATION DU CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2025

## QUESTIONS DIVERSES

## SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux



Le secrétaire de séance

